

COMPTE RENDU

CSE du 28 mars 2024

Préambule au CSE : demande des élus pour un CSE extra sur le Contrôle de la Recherche d'Emploi.

Lors du CSE de février, les élus **CGT** et SNU ont soulevé des alertes sur la charge croissante et la souffrance au travail des agents du CRE. Pendant ce temps dans la continuité du chantier ouvert par le gouvernement Macron-Borne, le premier ministre, Gabriel Attal, **annonce tripler le nombre de contrôle pour 2027**, ajoutant de l'inquiétude sur une situation déjà problématique.

Face à l'absence de réponse de la direction à nos alertes, nous avons demandé un CSE extra sur le CRE.

Cette demande a été reprise par les élus CSE dans leur ensemble. Si dans un premier temps la direction n'a pas été réceptive, les prises de parole du SNU, de FO, de la **CGT** et de la CFDT - les autres syndicats sont restés silencieux- ont permis de faire plier la direction. **Victoire !**

In fine, la direction et le secrétariat du CSE doivent organiser un CSE extraordinaire dans les meilleurs délais.

Présentation de la feuille de route 2024 de France Travail

Déclaration des élus CGT : Le projet de feuille de route 2024 est présenté aux élus du CSE. Les élus **CGT** font les constats suivant et alertent la direction. Les nouvelles orientations inscrites dans la loi Plein emploi et transcrites dans la feuille de route 2024 risquent de mettre en difficulté nos missions de service public, que ce soit en termes d'accompagnement et de protection sociale, en favorisant les priorités fixées par le gouvernement. Les restrictions budgétaires portant sur la mission Travail et emploi de 1,1 milliards issues du décret n°2024-124 du 21 février 2024, font peser un risque fort sur les salariés de France travail par le transfert de moyens, financiers et humains, vers d'autres lignes budgétaires priorisés par le gouvernement. Les missions actuelles auxquelles vont s'ajouter les nouvelles obligations relevant de la loi Plein emploi devront se faire à effectifs et moyens budgétaires identiques sans dotation supplémentaire.

Les projets d'objectifs en forte hausse sont irréalistes et irréalisables. Ils ne répondent pas aux besoins des usagers, et accroissent la pression auprès du personnel de France travail.

Par conséquent, les conditions envisagées de mise en œuvre du projet de feuille de route 2024 sans dotation de moyens font peser un risque fort sur l'avenir de nos missions de Service Public, sur la santé physique et mentale des personnels de France travail et le risque de perte de sens, de conflit de valeur.

Les élus **CGT** demandent pourquoi et comment une feuille de route peut annoncer des actions mais en parallèle ne pas prévoir l'impact de ces actions sur l'organisation et la charge de travail des salariés de France travail sans embauches ?

D'après la direction, la charge n'est pas accrue, c'est juste une transformation. **On hallucine !**

Est-il prévu la création de plateformes entreprise comme cela existe déjà en Hauts-de-France ?

A ce jour, la direction nous répond un NON absolu sur ce modèle de travail en Normandie.

Information sur les principes de l'expérimentation vers les nouvelles Modalités d'Accompagnement et de Suivi (MSA).

Toutes les régions sont concernées par l'expérimentation (d'avril 2024 à juin 2025) et les agences expérimentales ont été tirées au sort.

Modèle 1: la segmentation par besoin

Bernay, Saint-Lô, Honfleur, Barentin et Elbeuf

Il est fondé sur une logique de parcours : définition d'un objectif prioritaire s'appuyant sur l'appréciation de l'employabilité ; offre de service associée et durée de l'accompagnement prédéfinie (6 mois) afin de réinterroger les besoins. Comme dans le cadre de l'expérimentation ARSA

Le parcours emploi : immédiatement employable réalisé par les conseillers FT (en testant des portefeuilles CDE), **accompagnement intensif à la recherche d'emploi** réalisé par la sous-traitance en priorité et/ou les conseillers FT, **validation du projet professionnel** réalisée par les conseillers FT, les psychologues du travail et la sous-traitance de 6 mois.

Le parcours équilibré : global « rénové » réalisé par un binôme conseiller FT/travailleur social sur 12 mois.

Le parcours remobilisation : accompagnement social réalisé par des professionnels de l'insertion sociale (Conseil départemental et délégataires).

Sans oublier les publics ciblés par dispositifs spécifiques : EXH, CEJ, AIJ, Equip'Emploi, CSP. Cette segmentation va permettre à la direction « *d'évaluer la nécessité ou non d'externaliser tout ou partie de certains parcours, de certains services* ».

Modèle 2 : la priorité à l'alliance de travail

Rouen Luciline

Il est fondé sur la proposition d'un accompagnement à 2 vitesses.

Il s'agira de garantir un **accompagnement intensif** à un maximum de demandeurs d'emploi jugés prioritaires, assuré par un référent de parcours.

Pour les autres usagers, 2 orientations possibles : **l'externalisation de l'accompagnement** à la recherche vers un prestataire ou **l'orientation vers des portefeuilles plus volumineux**.

Dans le même temps, la direction affirme vouloir tester la ré-internalisation de l'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel, et ce, à moyen constant...

La CGT questionne :

La direction peine à expliquer quels seront les demandeurs d'emploi qui « bénéficieront » des 15 à 20 heures d'activités.

Le dossier prévoit qu'on doit intensifier les efforts pour les publics les plus éloignés, mais il martèle le principe que cela va se faire sans embauche et sans moyen d'accompagnement supplémentaire (exemples FLE, formations numériques ...). Les seuls renforts –et budgets- à attendre seront à chercher du côté de la sous-traitance : **c'est-à-dire la privatisation de nos missions !**

Pour ce faire, une nouvelle prestation est prévue « derniers KM » (nom temporaire) pour un coût global de 39 millions d'euros, un appel d'offre est en cours.

La **CGT** a demandé le prix à l'unité de cette prestation et le volume prévu pour la Normandie. **Pas de réponse.**

La durée de 6 mois et le déroulé de la prestation sont très alléchants. Afin de faire notre métier d'accompagnement faudra-t-il postuler dans le privé ? Nous condamnons ce glissement qui amène notre employeur à déléguer nos missions originelles à des prestataires.

Pourquoi dans le document les psychologues du travail n'interviennent-ils pas dans la résolution des freins périphériques mais seulement dans l'élaboration de projet ? **Pas de réponse de la direction (encore).**

Information sur l'extension de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA

La **CGT** avait interrogé la direction depuis plusieurs mois sur les courriers coercitifs envoyés par le département 76 aux allocataires du RSA insistant sur l'obligation de s'inscrire afin d'éviter une sanction. Pour la direction en situation d'accueil il faut répondre « êtes-vous à la recherche d'un emploi ? » et informer le privé d'emploi qu'il n'y a pas d'automatisme de sanction. Ont-ils vraiment le choix ?

Concernant la charge de travail il n'y a aucun calcul ni aucune projection de faite car les territoires ne sont pas complètement déterminés. A priori, les agences concernées seraient Avranches, Granville et le Havre Ville Haute.

Volet prévention impacts Risques Psycho-Sociaux :

- Il y aura des échanges de pratiques avec les AS comme dans l'Eure.
- Les agents feront toujours de l'accueil, mais concernant l'ESI rien n'est fixé.
- Un « processus de supervision » est prévu pour pallier à la charge émotionnelle aux conflits de valeurs, à l'intensité de la charge de travail que vont subir les agents. Cet « accompagnement » est réalisé par un prestataire externe (Présence conseil) et **n'a aucun impact sur le travail réel !**
- Sur les conflits de valeurs, la direction nous invite à nous débrouiller pour trouver l'équilibre entre sanction et accompagnement.

Information en vue d'une consultation sur l'organisation cible France travail Normandie

Nous serons consultés sur une réorganisation des Directions Territoriales pour s'adosser à celle des Départements et des préfectures. Il est proposé un DT par département et 6 DT délégués. L'agence de Verneuil-sur-Avre reviendrait dans l'Eure, et celle de Vire dans le Calvados.

Retour sur la CSSCT du 14 mars

La **CGT** vous alerte en tant qu'agent et alerte la direction sur les sous déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Nous sommes 2500 salariés en Normandie, et aucune maladie professionnelle n'est déclarée en 2023 ! La **CGT** poursuivra ses travaux et actions sur le sujet.

Infos ressources Humaines

AIJ : les missions sont toutes reconduites jusqu'au 30 juin mais devant les rabotages budgétaires gouvernementaux et les inconnus liés au FSE, la direction ignore combien de missions seront renouvelées au 1^{er} juillet.

Réponses de la direction aux réclamations

Après avoir créé des espaces personnels pour les régimes de retraite complémentaire fermés (régimes ANPE 1991 1999) et ouverts gérés par ARIAL CNP, des agents rencontrent des difficultés avec ces espaces depuis plusieurs mois (messages d'erreurs signalant que le site est indisponible). Les appels aux 2 plateformes d'assistance respectives et les réclamations pour les 2 régimes sont restés inefficaces et sans retours. Pouvez-vous intervenir afin que les agents puissent accéder aux informations contenues sur ces sites et aux simulations de leurs droits à la retraite ?

La Direction Régionale prend note et va faire remonter la question à la Direction Générale.